

Charte mer signée

Après plus d'un an d'attente, la Charte pour une pêche de loisir éco-responsable a enfin été signée cet été avec le ministre de l'Ecologie et du développement durable, Jean-Louis Borloo, le ministre de l'Agriculture et de la Pêche, Bruno Lemaire, et les usagers de la mer. Cette charte introduit notamment le principe d'une déclaration gratuite et obligatoire pour le pêcheur de



loisir ainsi que le marquage d'une nageoire pour les poissons les plus couramment pêchés, afin d'éviter la revente. Trois autres points ont été introduits à la demande des représentants des pêcheurs de loisir, notamment La Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France (FNPPSF) : le principe d'une période de repos biologique pour les espèces menacées ou très ciblées, la lutte accrue contre le braconnage,



ainsi que le renforcement de l'information et la sensibilisation sur le terrain. Nous en avons pour notre part extrait dix points concrets pour le pêcheur (Lire pages 66-67).

Pour améliorer la concertation entre les pouvoirs publics et les fédérations représentatives, la FNPPSF compte également sur la mise en place des Comités de suivi sur chaque façade maritime, comme cela existe en Manche – Mer du Nord. « Il faut à tout prix s'attacher à garder une réglementation cohérente au niveau national, simple et lisible par tous les pratiquants », ajoute-t-elle. Des mesures sont attendues dès la fin de cette année pour l'application de la charte.